

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Service d'abonnement. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal aux fidèles de la Ville de Montréal au sujet des prochaines élections municipales. — V Correspondance romaine. — VI Le Congrès Eucharistique : lettres épiscopales. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Aux prières. — IX Ordinations. — X Apostolat de la prière.

AU PRONE

Le dimanche, 6 février

On annonce :

Le mercredi des Cendres et le carême ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour les œuvres diocésaines.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 6 février

Samedi prochain et chaque samedi du carême, l'angelus se dit debout le midi, comme le soir (et toute la journée du dimanche).

MESSES BASSES :

Du dim. de la QUINQUAGÈSIME, *semi-double* ; (privil. contre les offic. de 2^e cl.) ; mém. de saint Tite et de sainte Dorothee ; préf. de la Trinité.

MESSE CHANTÉE OU SOLENNELLE :

Dans les chapelles semi-publiques (1) :

Dans ces chapelles, la bénédiction ne peut se faire que le 2 février.

Messe comme la messe basse ci-dessus. — I vêpres de saint Romuald, *double* ; mém. de la Quinquagèsime et de saint Tite, ant. *Ave, Regina*.

Dans les églises et chapelles publiques (1) :

Après l'aspersion, bénédiction des cierges et procession avec cierges allumés.

On tient son cierge allumé pendant le chant de l'évangile et depuis la consécration jusqu'à la communion, à la messe de la Purification, non à celle du dimanche ou du titulaire